

	- d'intégration extérieure (environnement, relations aux actionnaires et à la société civile).				
Le FCP Obliviable	Obligations et autres titres de créances libellés en euros objectif : atteindre le rendement maximum entre NIA et EUROMTS 1 -3 ans Indice de référence : NIA	Nourricier du FCP Natexis Obliviable, lui-même essentiellement investi en obligations dont le coupon est variable (TEC, CMS, Euribor, nia) ou indexé sur l'inflation	Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt -2 à 2 Risque de change possible (à titre accessoire)	Non Tous souscripteurs	Capitalisation FDG totaux (directs + indirects) : 0,8 %
Les OPCVM Actions					
Le FCP Fructi France	Actions françaises Indice de référence : SBF 250 Objectif : diversifier les risques, obtenir une performance maximale	Large diversification sur les grandes et moyennes capitalisations, Pourcentage de liquidités inférieur à 10 %.	75 % au moins d'actions françaises	Non Tous souscripteurs	Capitalisation FDG : 2,392 % commission de souscription : souscription en numéraire - tranche inférieure à 150.000 Euros : 3 % - au-delà : 2 % Souscription par apport de titres acceptée : 1 %
Le FCP Fructus France	Actions françaises Objectif de gestion : assurer une valorisation du capital investi proche de l'évolution de l'indice Midcac	Investi à 75 % au moins d'actions françaises, cotées sur le second marché et de valeurs moyennes cotées sur el Premier Marché de la Bourse de Paris (SBF 80).	Exposition au risque actions : le FCP est en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75 % au moins en actions françaises.	Non Tous souscripteurs	Capitalisation FDG : 2,392% Commission de souscription : souscription en numéraire - tranche inférieure à 150.000 Euros : 3 % - au-delà : 2 % Souscription par apport de titres acceptée : 1 %
Le FCP Fructus Investissement	Actions françaises Objectif : faire bénéficier les porteurs du dynamisme des marchés des actions de la Communauté européenne et principalement de la France sur les secteurs des frontières et des activités connexes liées à l'immobilier. Indice de référence : Euronext Immobilier France	Foncier Investissement investit essentiellement dans l'immobilier et s'est spécialisé dans les placements du secteur immobilier et des activités connexes. son patrimoine, largement diversifié, associe les titres de sociétés foncières et immobilières ainsi que des participations dans des sociétés françaises et étrangères concernées par la construction ou le financement et la gestion des biens immeubles	Minimum 60 % actions françaises. Minimum de 50 % sur le secteur immobilier et activités connexes	Non Tous souscripteurs	Capitalisation FDG : 1,7 % Commission de souscription Souscription en numéraire 2 % Souscription par réinvestissement des dividendes (délai de 6 mois) commission nulle. Souscription par apport de titres acceptée : 2,5 %
Le FCP Fructis Europe	Actions des pays de la Communauté Européenne Indice de référence : MSCI Europe Objectif : valorisation à moyen et long terme du	75 % au moins d'actions des pays de la Communauté européenne	75 % au moins d'actions des pays de la Communauté européenne	Non Tous souscripteurs	Capitalisation FDG : 2,392 % Commission de souscription : Souscription en numéraire - jusqu'à 150.000 Euros 3 %

	capital investi avec une diversification des placements sur l'Europe géographique				- au-delà : 2 % souscription par apport de titres acceptée : 1 %
Le FCP Europe	<p>Actions des pays de la Communauté Européenne</p> <p>l'objectif du FCP est de faire bénéficier les porteurs de parts du dynamisme des marchés européens en superformant l'indice MSCI Europe.</p>	Totalement investi en parts d'OPCVM de droit français ou européen coordonnés.	Exposition au risque actions à hauteur de 80 % minimum	Non tous souscripteurs	<p>Capitalisation</p> <p>Frais directs : 1,4 + commission sur – performance</p> <p>Frais indirects : sélection d'OPCVM dont les frais de gestion sont compris entre 0,598 % et 2,392 %</p> <p>commission de souscription : - Tranche inférieure ou égale à 150.000 euros : 3 % - Tranche supérieure à 150.000 euros : 2 %</p>
Le FCF International	<p>Actions internationales</p> <p>Objectif de gestion : rechercher une performance absolue au travers de valeurs spécialisées dans les métiers de l'agro-alimentaire. Il a pour but d'offrir un placement de type défensif avec une volatilité inférieure aux indices généralistes</p>	l'actif du FCP est investi à 75 % au moins en actions de la Communauté Européenne, le solde faisant l'objet d'une diversification internationale. 50 % au moins de l'actif est investi dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la distribution. les principales capitalisations boursières des secteurs de l'alimentaire dans la communauté européenne se situent en Grande-Bretagne, France et Hollande. en dehors de cette zone, elles sont importantes aux Etats-Unis et en Suisse	Exposition au risque actions : 75 % au moins sur les marchés des actions de la Communauté européenne.	Non Tous souscripteurs	<p>Capitalisation</p> <p>FDG : 1 ; 794 %</p> <p>Commission de souscription : souscription en numéraire - tranche de 1 à 999 titres : 2 % - au-delà : 1,5 % souscription par apport de titres acceptée : 2,5 %</p>

ANNEXE 3

CATEGORIE : MULTIVIE (CONTRAT A COMPARTIMENTS)

N° GÉNÉRAL : 024895
 EFFET (1) : 30/12/98
 TERME : 30/12/2020

AG.NO : 13536 CE

RÉALISATEUR : MR THOMAS
 AGENCE : AGENCE BEAUNE
 GESTIONNAIRE

CONTRACTANT ET ASSURE 01

MR PINOT Yves

NE LE 30/10/1972
 3 rue Saint-Emilion
 33000 BORDEAUX

GARANTIE DE BASE VOIR
 CI CONTRE

COMPL ^{RES}	TERME	PERSONNES ASSURÉES	COMPL ^{RES}	TERME	PERSONNES ASSURÉES
----------------------	-------	--------------------	----------------------	-------	--------------------

PREMIER PAIEMENT LE : 30/12/98

PRIME NETTE	TAXES	PRIME TOTALE	FRAIS	NET A PAYER
999 950,00		999 950,00		
EN PRIME UNIQUE				
		999 950,00	50	1 000 000,00*

PAIEMENTS ULTÉRIEURS
 A ÉCHÉANCE :

GARANTIE PRINCIPALE	GARANTIES COMPL ^{RES}	GARANTIES COMPL ^{RES}	GARANTIES COMPL ^{RES}	TAXES (2)	PRIME TOTALE
---------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------	--------------

BÉNÉFICIAIRES : LES PERSONNES DÉSIGNÉES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES, SAUF
 STIPULATION CONTRAIRE MENTIONNÉE CI-CONTRE.

LE(S) CONTRACTANT(S) FAIT A PARIS LE 30 DECEMBRE 1998
 L(ES) ASSURE(S)

* 152 500 euros

(1) Sous réserve des dispositions de l'article 1.
 (2) Sous réserve de modification du taux de la taxe d'assurance

CLAUSES PARTICULIÈRES :

LE MONTANT CONSACRE A L'EPARGNE DE VOTRE PRIME EST, COMME VOUS L'AVEZ SOUHAITE REPARTI SUR :

FRANCE VIE	0%	AMERI VIE	0%	NIPPON VIE	0%
TECHNO VIE	0%	EURO VIE	0%	SECURIVIE	0%
GFI VIE	0%	OBLIGATIONVIE	100%	ACTI VIE	0%
VIE TRESORERIE	0%				

LA CLAUSE DE CONSOLIDATION ANNUELLE DES RESULTATS VOUS GARANTIT QUE LES REVALORISATIONS SUCCESSIVES DE VOTRE EPARGNE, ISSUE DES BONNES PERFORMANCES DE VOS SUPPORTS, VOUS SONT DEFINITIVEMENT ACQUISES QUELLES QUE SOIENT LES FLUCTUATIONS ECONOMIQUES ET BOURSIERES.

LE CONTRAT POURRA ETRE MAINTENU SOUS FORME D'UNE ASSURANCE VIE ENTIERE POUR UN CAPITAL REVALORISABLE A CELUI CONSTITUE AU JOUR DU TERME.

POUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
ASSUR 3000

CONTRAT MULTIVIE

N° de Contrat : 024 895

Date de valeur de la PU 01/01/99

Épargne 31/12/2007nette de CS 279441,44€

CS = cotisations sociales

Fiscalité sur les rachats partiels
Prélèvement forfaitaire libératoire

Taux forfaitaire du prélèvement libératoire	
Durée inférieure à 4 ans	35%
Durée comprise entre 4 et 8 ans	15%
Durée supérieure à 8 ans	7,5%
Abattement pour un individu	4 600 euros
Abattement pour un couple	9 200 euros

Plus value / Rachat total	Valeur rachat total - primes versées
Plus value/Rachat partiel	Rachat partiel - [primes versées x (rachat partiel / valeur rachat total)]